

Mise à jour novembre 2019

Enfance et Convention 30^{ème} anniversaire de la CIDE



Livret d'accompagnement de l'exposition

Commission éducation aux droits humains
Illustrations réalisées par Paul Dehédin



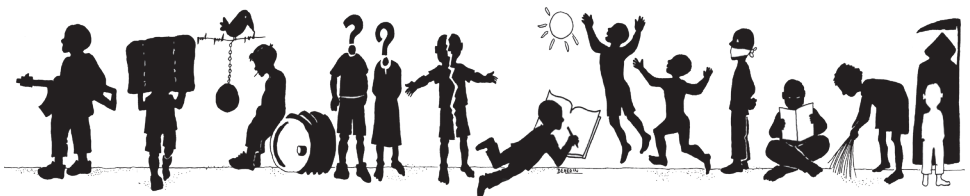
Édito

1989-2019, la CIDE (Convention relative aux droits de l'enfant) a 30 ans. Cette Convention est un engagement contraignant pour les 195 états qui l'ont ratifiée. La Somalie, le Soudan du Sud et la Palestine sont les derniers États à l'avoir fait. Si certains États émettent des réserves, comme le Canada, les États Unis se contentent pour l'instant d'une signature sans ratification.

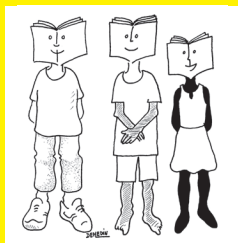
Un organe de contrôle, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, est chargé de surveiller la bonne application par les États de la CIDE et de ses protocoles facultatifs. Tous les cinq ans, les États rendent un rapport sur la situation nationale des droits de l'enfant. Toutefois, en cas de violation des droits, le Comité n'a pas de pouvoir de sanction.

Sommaire

• Mode d'emploi	p 3
• Enfance et Convention	p 5
• Enfance et santé	p 7
• Enfance et identité	p 9
• Enfance et violence	p 11
• Enfance et conflits armés	p 13
• Enfance et éducation	p 15
• Enfance et travail	p 17
• Enfance et justice	p 19
• Enfance et discrimination	p 21
• Enfance et expression	p 23
• Amnesty International	p 25
• Exemples d'activités	p 27
• Bibliographie	p 29



Une exposition et un livret pour le 30^{ème} anniversaire de la CIDE



Mode d'emploi

Une expo, pour qui ?

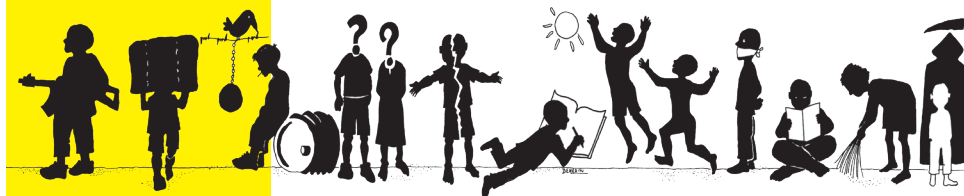
- Elle est destinée aux plus jeunes, utilisable dès 5 ans avec des enfants qui ne savent pas lire.
- Elle s'appuie sur peu de phrases et des visuels simples d'accès.
- Les visuels sont un stimulant pour la réflexion et l'observation.
- Elle constitue un point de départ pour des enfants plus grands (8-12ans).

Un livret, pour qui ?

- Les textes des affiches étant volontairement succincts, le livret donne des pistes aux militants / éducateurs qui l'utilisent.
- Il peut être laissé en libre disposition quand l'expo est installée dans un lieu comme CDI, hall de médiathèque, centre de loisirs...
- Naturellement, il peut être complété par d'autres documents (voir dans la liste en fin de livret).

Comment les utiliser ?

- L'expo peut être installée dans un lieu de passage ou fermé, avec ou sans le livret.
- Elle peut être donnée aux enfants (un panneau pour 1, 2, 3... selon les participants) qui décryptent le message (visuel ou écrit).



- Il faut la considérer comme un point de départ pour une réflexion, une recherche d'exemples et de faits, éventuellement une production par les enfants (affiches, dessins, lettre...).

En bref

Les deux outils s'insèrent dans une démarche construite autour des droits de l'enfant. En fonction du projet monté avec des éducateurs, les militants proposent des activités autour de l'expo qui est surtout une introduction à la réflexion.

Cela suppose donc

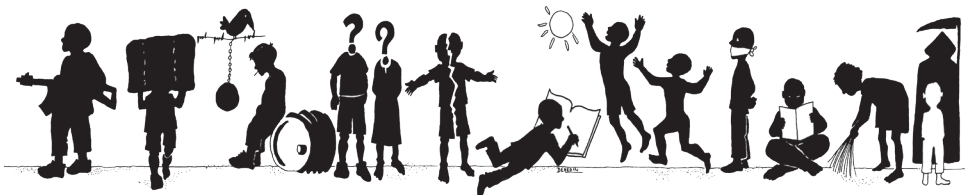
- Une négociation avec les éducateurs autour d'un projet
- Des objectifs et une méthodologie
- Éventuellement, une réalisation et son exploitation.
- Une évaluation

Aborder les droits de l'enfant avec des petits

On n'aborde pas une question aussi importante et grave avec des « petits » sans précaution, c'est une évidence. L'approche peut se faire par des visuels (ceux de l'expo sont choisis pour cela), des albums (voir bibliographie p 29), des questions générales, l'exposition elle-même... etc.

On cherche une prise de conscience, une réflexion, mais en évitant les images et idées trop fortes. Avec des petits, les interventions sont inférieures à une heure, il vaut mieux segmenter en fonction de leurs capacités d'attention.

Des exemples d'activités vous sont proposées aux pages 27 et 28.



Enfance et Convention

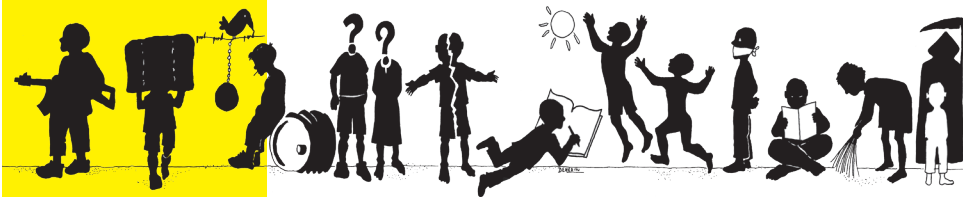
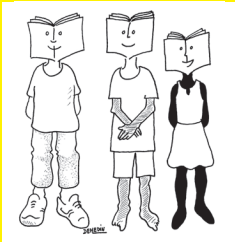
Un texte fondateur

L'élaboration de la Convention relative aux droits de l'enfant sous l'égide de la Commission des droits de l'homme des Nations unies a demandé dix ans de travail. Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies, le 20 novembre 1989, elle est reconnue comme étant un outil efficace pour améliorer la situation des enfants dans le monde.

Droit et enfant

La Convention énonce de façon très claire les principes selon lesquels :

- Nous naissons tous égaux en droits. Les droits de l'homme n'appartiennent pas à un groupe d'individus privilégiés et n'apparaissent pas brusquement au cours de la vie.
- Tous les enfants, et non une minorité privilégiée, doivent pouvoir se développer au mieux de leurs capacités et ce, dans tous les pays du monde.
- La Convention propose une conception de l'enfant en tant qu'individu, membre d'une famille et d'une communauté, doté de droits et de responsabilités adaptés à son âge et à l'étape de son développement. « L'intérêt supérieur de l'enfant » en est le principe directeur. Il doit guider toute décision ou démarche le concernant.



Quelques informations

La France a ratifié la CIDE le 7 août 1990.

Depuis son entrée en vigueur en septembre 1990, de nombreuses lois ont ainsi été promulguées en France pour adapter le droit français à certaines dispositions de la CIDE (les grandes lois en France).

Le 25 mai 2000, deux protocoles additionnels facultatifs ont été adjoints à la CIDE (www.un.org/french/index.shtml - aller à : droits de l'homme/ instruments internationaux/ droits des enfants).

- Le premier, entré en vigueur le 18 janvier 2002, porte sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ; il a été ratifié par 126 pays. Les États s'engagent notamment à qualifier ces activités comme des infractions, à les réprimer pénalement et à assurer une protection aux enfants victimes de ces actes.
- Le second, entré en vigueur le 12 février 2002, concerne l'implication des enfants dans les conflits armés ; il a été ratifié par 120 pays. Les États s'engagent notamment à prohiber l'engagement volontaire en dessous de 16 ans et à prendre des mesures pour empêcher l'enrôlement d'enfants de moins de 18 ans par des groupes armés autres que l'armée étatique.

La France a ratifié les deux protocoles additionnels le 5 février 2003.

La défenseure des enfants

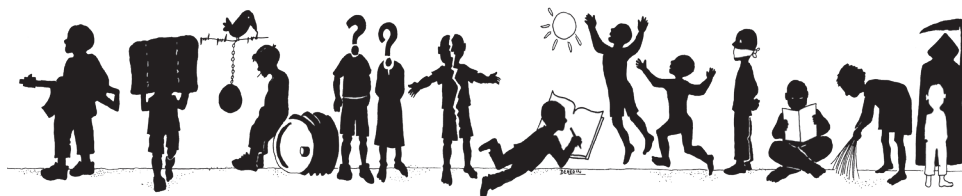
Cette instance dépend du Défenseur des droits et peut être contactée par téléphone 09 69 39 00 00, par un formulaire internet ou par courrier sans affranchissement : *Défenseur des droits de l'enfant - Libre réponse 71120 - 75342 - Paris CEDEX 07.*

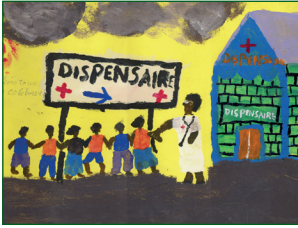
Qui peut saisir le / la défenseur-e des enfants ?

Un enfant de moins de 18 ans, des membres de sa famille, son tuteur, les services sociaux et médicaux, un parlementaire, un élu...

Quels sont ses domaines d'intervention ?

Protection de l'enfance en général, handicap, santé, justice pénale, scolarisation pour tous, mineurs étrangers.





© Constellation - www.constellationart.org
Mali - Silas Kamate - 11 ans

Un lieu essentiel pour tous

Dans les pays pauvres, le budget santé est souvent insuffisant. Les enfants ne sont pas toujours soignés, le dispensaire est parfois très éloigné.

Diverses organisations font des campagnes de vaccination : la rougeole, dans ces pays, peut tuer sans cela des centaines d'enfants.

On distribue des moustiquaires imprégnées d'insecticide qui protègent contre le paludisme.



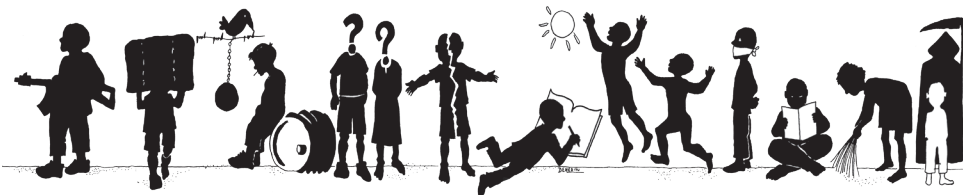
© AIF
Commission éducation droits humains

Essentiels et rares...

Banals dans nos sociétés, les instruments présentés sur cette photo, indispensables au suivi des enfants et à la prévention des maladies manquent parfois cruellement.

Peu de suivi médical ou des soins donnés trop tard, cela peut entraîner des séquelles, des morts prématurées.

Précarité et pauvreté sont les grandes responsables de nombreux handicaps et maladies dans les pays pauvres en voie de développement.



Enfance et identité

Introduction

L'identité, c'est le fait d'être reconnu sans confusion, grâce à ces éléments : certificat de naissance, inscription à l'état civil, pièce d'identité (document officiel), photo d'identité, numéro de sécurité sociale ou autre document officiel.

Ces papiers prouvent aussi l'âge, ce qui permet de ne pas être enrôlé dans l'armée trop tôt, de ne pas être condamné à mort.



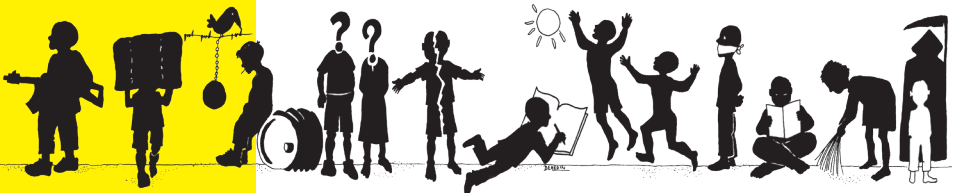
Jeune garçon vivant dans le Batey 6 (village d'ouvriers agricoles d'Haïti).

© Amnesty International

Refus de nationalité

Beaucoup d'enfants en Afrique n'ont jamais été enregistrés à leur naissance. Ce sont des « enfants fantômes » qui pourtant sont l'avenir du continent.

Plus de 230 millions d'enfants à travers le monde, de même, n'ont pas été déclarés et sont aujourd'hui inconnus aux yeux de leur propre pays. 37% de ces enfants vivent en Afrique subsaharienne. Aux yeux de la société, ils n'existent pas. (02/07/2019 Site Assemblée nationale)





© Constellation - www.constellationart.org
Pérou - Aracely Condé - 9 ans

La famille, l'identité, la société

L'identité, c'est l'enregistrement à l'état civil, pour être reconnu en tant que citoyen. Mais c'est d'abord la famille qui forge l'identité en inculquant une morale, des coutumes, des valeurs, des idéaux...

Chacun se construit ainsi dans un groupe, comme les Roms ou les Bourguignons, un pays, comme la France ou le Mozambique et peut s'ouvrir aux autres.



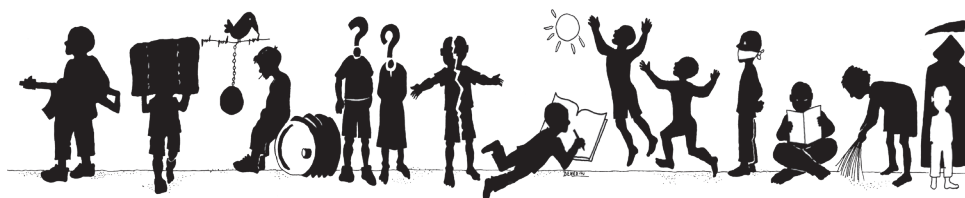
© AIF
Commission éducation droits humains

J'ai des papiers... donc je suis visible !

Les papiers d'identité servent à prouver qu'on porte bien ce nom, ce prénom, qu'on a telle nationalité, tel âge, telle adresse...

Certains pays ajoutent : telle religion, telle ethnie, tel groupe social. Les papiers servent aussi à faire valoir ses droits (santé, école...).

Pas de papiers, c'est donc l'avenir de l'enfant qui sera difficile, il risque de devenir un « adulte au rabais », privé de certains droits, contraint à l'exil.



Enfance et violence

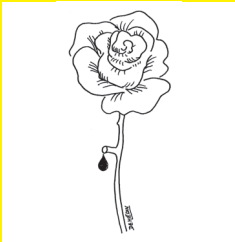
Introduction

La violence a de multiples visages. L'un d'eux est celui du SIDA pour de nombreux enfants en Afrique principalement.

La violence économique sévit aussi, c'est à cause de la pauvreté de leur famille ou de leur pays que les enfants ne sont pas soignés, pas éduqués, les handicaps dans les pays pauvres sont dus souvent à la précarité.



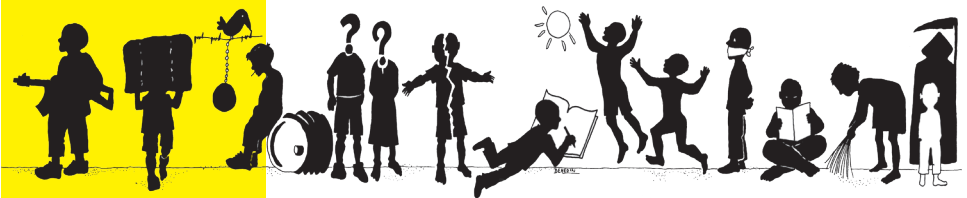
*Salah, 9 ans, blessé par un projectile anti-aérien. Hôpital al-Thawra au Yemen.
© Amnesty International*



Des vies en ruine

Cet enfant a subi de nombreux traumatismes que son sourire n'efface pas. On sait par exemple que les mines à fragmentation tuent, mutilent ou blessent avant tout les enfants, curieux des objets qu'ils trouvent.

Par ailleurs, on estime que 5 à 15% des enfants occidentaux subissent des violences physiques ou sexuelles entraînant des dommages psychiatriques : comportements agressifs, anxiété, dépression, voire suicide.





© Constellation - www.constellationart.org
Bénin - Manane Bakari -13 ans

La loi du plus fort...

La violence peut toucher les enfants partout : maison, école, rue...

Les châtiments corporels existent encore, autorisés ou non. Quand la violence touche les enfants, elle est encore plus grande parce qu'ils sont plus vulnérables.

Pour les secourir, des numéros verts (le 119 en France) ont été mis en place : on peut appeler et signaler de mauvais traitements, demander de l'aide.



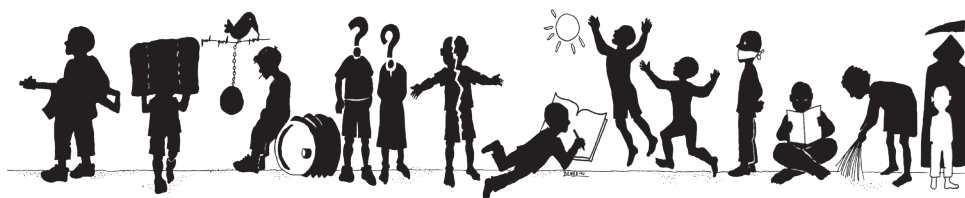
© AIF
Commission éducation droits humains

Violences : comment se reconstruire après ?

La violence peut être physique ou morale, mais elle détruit toujours, à des niveaux différents, l'enfant qui en est victime.

L'enfant n'a alors pas la possibilité de se construire harmonieusement, de se protéger contre les agressions du monde extérieur.

Il faut donc l'aider à vivre malgré tout son enfance, à dépasser les violences qu'il a subies pour devenir un adulte équilibré.



Enfance et conflit armé

Introduction

Pendant les guerres, les conséquences les plus graves sont pour les civils : villages et équipements dévastés, exil forcé, errance sur les routes, séparation des familles...

Les enfants qui errent seuls perdent tout repère et peuvent se retrouver enrôlés de force ou par nécessité dans les milices ou armées, ils deviennent des enfants-soldats.



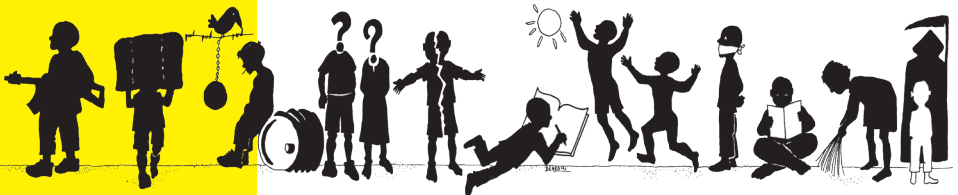
Somalie.
© Private

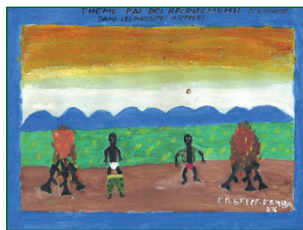


Un protecteur ?

Le soldat semble protéger l'enfant. Or, la notion même d'enfant-soldat est le contraire de la protection de l'enfance. En réalité, on l'expose au minimum à des combats et une guerre qui ne sont pas de son âge.

Au pire, c'est à la violence de ses collègues adultes, à l'exploitation, sexuelle ou non, on le pousse ou on le force à commettre des atrocités qui en feront un asocial incapable de retourner vivre chez lui s'il a tué dans son village ou même n'importe où.





© Constellation - www.constellationart.org
RDC - Fabrice Kambale - 12 ans

Un feu de joie avec des armes

À la fin de certains conflits, l'État détruit les armes, les soldats se débarrassent souvent de leurs uniformes, on brûle ainsi symboliquement le passé.

Les enfants soldats ont encore davantage besoin d'oublier les violences, on tente de les réinsérer dans la société civile par des campagnes appelées DDR : démobilisation, désarmement, réinsertion.



© AIF
Commission éducation droits humains

Où vont tous ces enfants ?

Ils vont à la guerre, sous la conduite d'un plus grand ou plus convaincu, ils n'ont pas choisi, ils doivent suivre ce mouvement et partir. Leur âge, leur caractère, leur origine, tout cela compte peu face à la volonté des milices ou des forces armées régulières. Ils perdront peu à peu leur personnalité pour devenir des enfants soldats, aveugles aux règles de la société, entraînés par la folie des adultes.

Le retour à la vie normale leur est souvent impossible. Obligés de commettre des atrocités, ils sont rejetés par leur communauté. Des associations tâchent de les réinsérer.



Enfance et éducation

Introduction

L'éducation est souvent « gratuite », mais de nombreux frais demeurent : la nourriture, parfois un uniforme, le transport, le matériel.

S'il faut choisir, de nombreuses familles privilégient l'éducation du garçon, la fille restant à la maison pour aider la mère aux travaux domestiques.

L'État peut aider à la scolarisation de tous par des allocations.



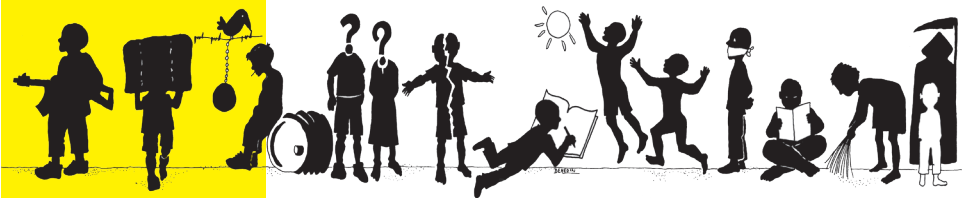
Enfant rom, République tchèque.

*© Amnesty International /
Photographe Jiri Pasz*

Détruire l'école...

Entre 2013 et 2018, au moins 1000 enfants ont été enlevés, environ 2300 enseignants tués et plus de 1400 écoles détruites au nord-est du Nigéria par la secte Boko Haram.

Au Niger, l'ONU estime que 77 écoles ont suspendu temporairement leurs activités et 18 d'entre elles ont dû fermer. Les autorités ont dû s'adapter et regrouper les établissements dans des endroits plus calmes.





© Constellation - www.constellationart.org
Bénin - Maessour - 12 ans

Elle travaille, il s'instruit

Beaucoup d'obstacles empêchent des enfants d'aller à l'école, pourtant obligatoire : handicap, minorité ethnique, religion, conditions matérielles ou encore le sexe, car, à conditions égales, une fille sera moins scolarisée qu'un garçon.

C'est dramatique, pour elle, sa famille et son pays, l'expérience montre qu'une mère éduquée peut mieux élever et soigner ses enfants.



© AIF
Commission éducation droits humains

Liberté, égalité, même scolarité !

L'éducation montre aux enfants qu'ils appartiennent à une communauté, ils apprennent ses valeurs et ses règles, ses coutumes.

C'est en vivant ensemble, en fréquentant les mêmes écoles, qu'on apprend à se connaître, à reconnaître en l'autre un semblable.

Mais si on les sépare, si certains ont une meilleure éducation, que reste-t-il de l'égalité, de la solidarité, de l'appartenance à une société ?

Cependant, en 2019, l'Observatoire des inégalités montre qu'en France, l'origine sociale influence nettement sur les résultats scolaires.



Enfance et travail

Introduction

Quand la famille est pauvre, l'éducation est un luxe, l'enfant doit travailler.

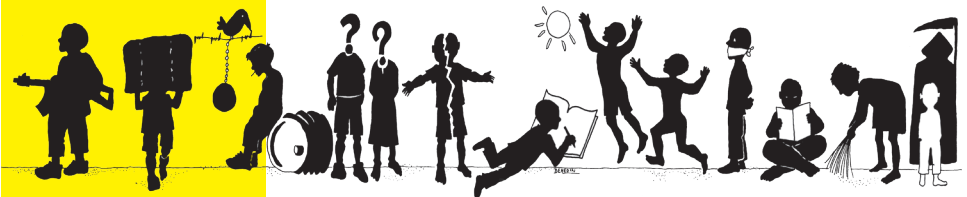
Les travaux qu'il accomplit, bien que fatigants, ne lui apprennent donc pas un métier, et en outre, l'empêchent de progresser : sa croissance est ralentie, son esprit se développe mal, les contraintes du travail pèsent lourd.



*Enfants âgés de 11 ans à peine travaillant dans les mines au lieu d'aller à l'école en République Centrafricaine.
© Amnesty International*

Leur vie contre notre confort...

Ces enfants sont astreints à de durs travaux qui entravent leur développement physique et psychique. Nous savons désormais que beaucoup des matériaux rares nécessaires au fonctionnement de nos portables, à nos batteries, à nos voitures... sont extraits par des enfants. Ils travaillent pour se nourrir ou nourrir leur famille, pour des salaires misérables, leur avenir est obéré. Et pourtant, nous avons du mal à nous séparer des instruments qu'ils fabriquent.





© Constellation - www.constellationart.org
Bénin - Maessour - 12 ans

Cendrillon ou esclave ?

Les familles aisées de certains pays emploient des enfants comme domestiques, parfois sous le prétexte de les aider en les nourrissant, les hébergeant ou les éduquant.

Mais le plus souvent, les conditions sont déplorables : restes de nourriture, couchage par terre, travail exténuant, sorties limitées, aucun accès à l'éducation, pas de salaire. L'Europe n'est pas à l'abri.



© AIF
Commission éducation droits humains

Peut-être efficace, mais à quel prix ?

Les petits ramoneurs savoyards se glissaient dans les conduits, d'autres enfants dans les galeries de mine ou derrière les métiers à tisser. Ces pratiques dangereuses existent encore en certains pays, l'enfance et son avenir sont niés au profit d'une rentabilité immédiate.

Un enfant est moins payé, moins conscient de ses droits. Et si son développement est entravé, s'il doit abandonner, d'autres le remplaceront facilement.



Enfance et justice

Introduction

La justice est une réclamation permanente, universelle, même de la part des enfants qui s'en font une image idéale.

La justice des mineurs n'est pas la même partout, en France par exemple, elle se rend à huis clos pour eux (sans public), avec des tribunaux spéciaux.

On estime que la sentence doit punir, mais surtout éduquer.



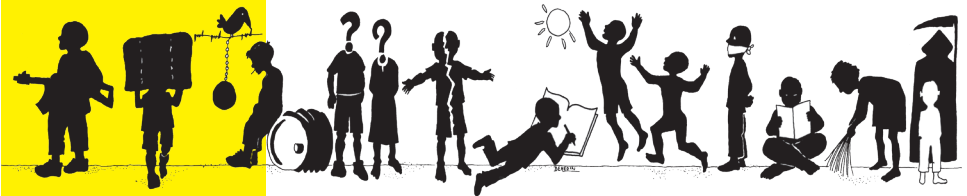
Brésil.

© Marilda Campolino

Amnesty en action

Une des violences commises à l'encontre des mineurs est celle des mauvais traitements et tortures auxquels sont soumis les adolescents dans les cellules de détention qui leur sont réservées.

Même s'ils ne sont pas maltraités, les enfants apprennent souvent en prison la violence, la frustration, et veulent une forme de revanche quand ils sortent.





© Constellation - www.constellationart.org
RDC - Dany Kakule - 6 ans

Justice pour tous

Enfants et adultes voient la justice comme une balance impartiale, le juge étant le garant de l'équilibre entre le délit et la peine. Mais la discrimination fausse cet idéal : trop souvent on n'est pas jugé de la même façon selon son statut social, son origine, le pays dans lequel on vit...

Les lois des États ne sont pas toujours en accord avec les textes internationaux qu'ils ont ratifiés.



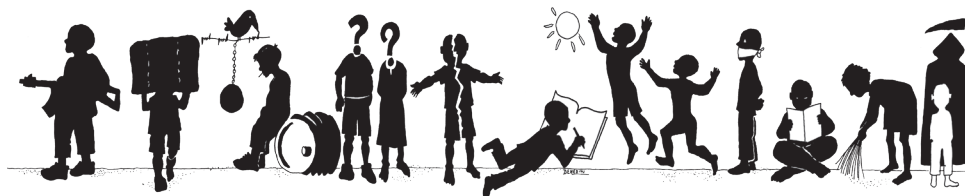
© AIF
Commission éducation droits humains

L'enfermement : physique, social, culturel ?

Les enfants, souvent des garçons, peuvent être mis en prison pour des délits ou crimes, mais doivent en principe être séparés des adultes.

La prison peut être un enfermement dans autre chose que des lieux : coutumes, règles sévères, lois... et cela touche alors garçons et filles.

Les États doivent établir des lois qui rétablissent l'équité et l'égalité dans leur justice. S'ils ne le font pas, c'est à nous tous de l'exiger.



Enfance et discrimination

Introduction

L'exposition montre souvent une discrimination filles/garçons, mais il en existe bien d'autres : au Burundi et en Tanzanie, on tue les enfants albinos par racisme, ailleurs, parce qu'on croit qu'ils donnent des pouvoirs magiques.

La religion est une autre cause, des musulmans, des juifs ou des chrétiens sont persécutés.



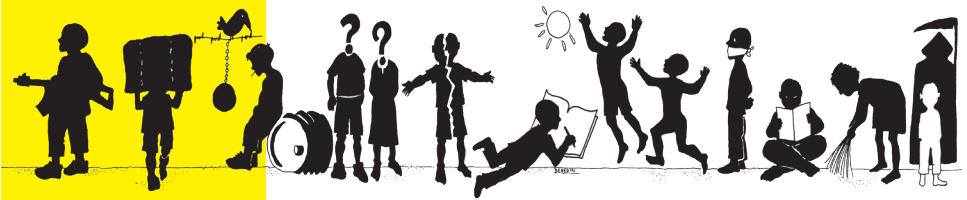
Élèves roms et non-roms dans une classe élémentaire de Pavlovce nad Uhom en Slovaquie.

© Amnesty International

Étudier ensemble

Ici, des enfants roms étudient avec des enfants non roms, mais la ségrégation existe toujours, en Bulgarie par exemple, et même en France.

Une autre discrimination vient du genre : en 2018, les filles restent les premières victimes de l'inégalité face à l'éducation : 132 millions de filles de 6 à 17 ans en sont privées. Leur non-scolarisation a de graves conséquences sur leur vie, mais aussi sur le développement de leur communauté et de leur pays tout entier.





© Constellation - www.constellationart.org
Bénin - Maessour - 12 ans

Dans discriminer, il y a crime...

Sous toutes les latitudes, sur tous les continents, dans toutes les classes sociales, la discrimination devrait être abolie, puisque les textes internationaux ou nationaux la condamnent.

Les enfants ressentent profondément l'injustice : la discrimination peut empêcher l'éclosion de talents, de dons, sans oublier les traumatismes de tous ordres qu'elle produit.



© AIF
Commission éducation droits humains

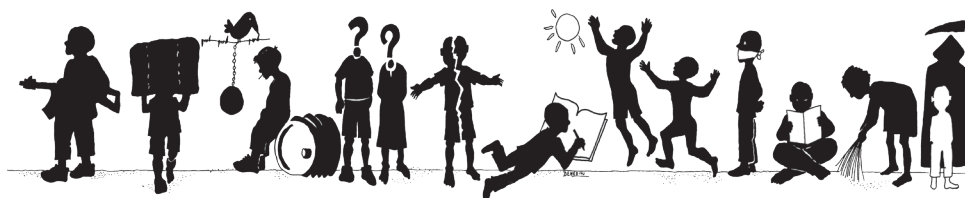
Différents ou proches ?

Les différences entre les humains sont visibles et réelles : couleur de peau, taille, coutumes, rites, habitudes... comme pour les peluches des enfants.

Mais ce sont avant tout des humains, chacun a son identité, son appartenance à un groupe, sa personnalité.

Pourtant la discrimination intervient à tous les niveaux et frappe les enfants dans leur développement et donc leur épanouissement.

Or, la richesse du monde, c'est sa variété.



Enfance et expression

Introduction

Un enfant peut s'exprimer dans une procédure judiciaire ou administrative, selon son âge, et décider par exemple qu'il veut habiter avec son père ou sa mère divorcés.

Il peut élire des délégués au collège et au lycée, des représentants au conseil communal ou général et ainsi participer à la vie de la société.



Inde.

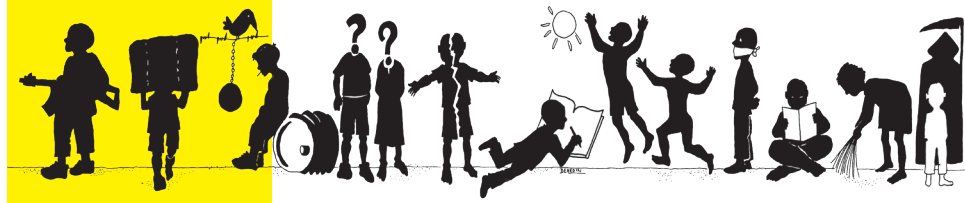
© Panos Pictures

Contre l'exploitation des enfants

Ces jeunes enfants manifestent comme des adultes, parce qu'ils sont traités comme des adultes, ou plutôt comme des esclaves.

Tout dans leur vie ignore leur statut d'enfant : dureté du travail, horaire, salaire insignifiant, pénibilité et précarité.

Et si ce qui leur manquait le plus, c'était l'école, possibilité d'une autre vie ?



Amnesty International

Une mission, des principes, des modes d'action

Mission

Prévenir et dénoncer les graves atteintes à l'ensemble des droits humains.

Défendre les victimes de ces violations et exiger réparation.

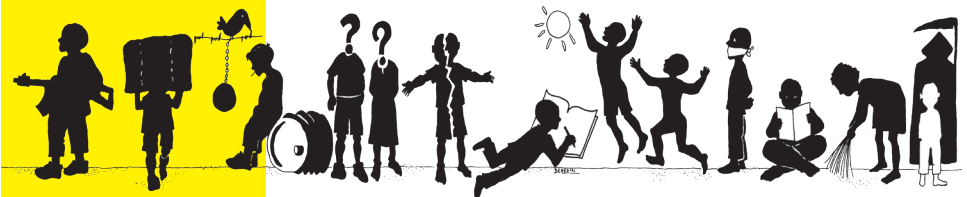
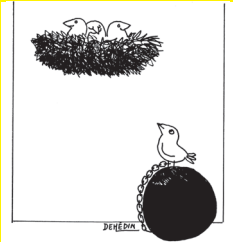
Promouvoir l'ensemble des droits, indivisibles et universels, énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) : droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels.

Principes

Solidarité : Amnesty International rassemble des hommes et des femmes de tous horizons qui militent pour le respect des droits humains.

Impartialité et indépendance : Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse.

Afin de garantir cette impartialité et cette indépendance, elle n'accepte aucune subvention ni aucun don des États ou des partis politiques.



Modes d'action

Les enquêtes, menées en partie sur le terrain, donnent lieu à la publication régulière de rapports et communiqués sur des violations des droits humains. Ils sont à la source des pressions exercées sur les autorités et de la sensibilisation du public. Ils sont complétés par d'autres outils d'action, dont les campagnes internationales.

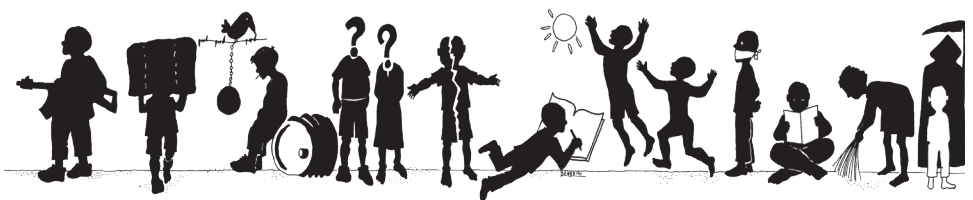
Chacun à sa mesure peut participer à ce mouvement mondial des droits humains, au travers d'activités très diverses (manifestations, rencontres publiques, pétitions...).

Amnesty et les enfants

Sur 6 milliards d'êtres humains, la moitié sont des enfants. Des milliers d'entre eux sont victimes de violations des droits humains et des droits de l'enfant inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le droit des enfants, êtres humains « comme les autres », est une préoccupation constante d'Amnesty International.

En France, la commission droits de l'enfant, créée en 1987, informe et sensibilise les personnes et les organisations spécialistes de l'enfance aux graves violations des droits humains et des droits de l'enfant. Elle s'efforce aussi de diffuser auprès des autorités politiques concernées et des médias les informations recueillies sur les violations des droits de l'enfant.



Exemples d'activités

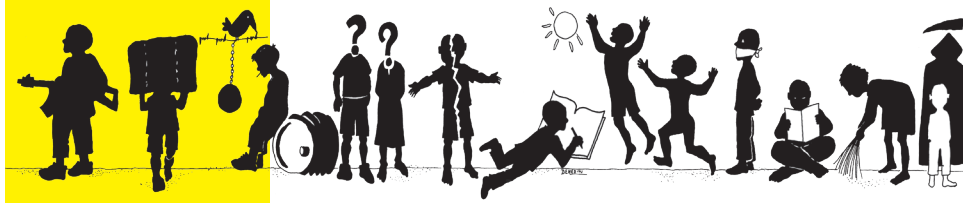
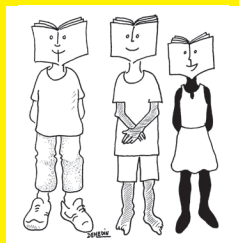
Avec des « petits » de 5-8 ans

1 - On commence par une activité « Les droits du lapin » (ou du doudou, ou du poussin...)

- De façon informelle, libre, en faisant circuler un lapin en peluche (ou autre), on fait parler les enfants qui énoncent les droits du lapin, ce qu'il lui faut pour être heureux. On écrit les mots au tableau.
- Qui est responsable de ce bonheur pour le lapin ? Comment le protéger ?
- Ensuite, on se demande si les enfants ont besoin des mêmes choses pour être heureux. Et bien sûr, de quoi ont-ils besoin, plus que les lapins ? Les mots sont aussi au tableau.
- Même question : qui est responsable pour les enfants et qui les protège ?

2 - Puis on examine l'expo

- À 2 ou 3, les enfants examinent un panneau et s'expriment sur les visuels. Ils formulent les droits qui sont représentés, avec leurs mots.
- On fait le lien avec l'activité précédente : qui est protégé, qui ne l'est pas, qui protège, qui devrait protéger ?
- Sans insister, on explique les droits des enfants, les textes qui les protègent, la nécessité d'être attentif à ces droits.



Avec des plus grands

- L'activité des droits du lapin peut être utilisée jusqu'au niveau 6^{ème}, mais on ira plus vite.
- De même avec l'expo où l'on met davantage l'accent sur les textes.
 - ♦ On distribue ensuite des exemplaires de la CIDE simplifiée, on y retrouve les droits évoqués dans l'expo et l'activité.
 - ♦ Chacun (ou un binôme) choisit un droit qui lui tient à cœur ou bien l'intervenant en choisit quelques-uns.
 - ♦ Réflexion au sujet de ce ou ces droits : comment les faire respecter ? Et moi, qu'est-ce que je peux faire ?
 - ♦ Production d'un dessin, d'une affiche, d'un document qui sera communiqué aux autres enfants de la structure.

Exemples :

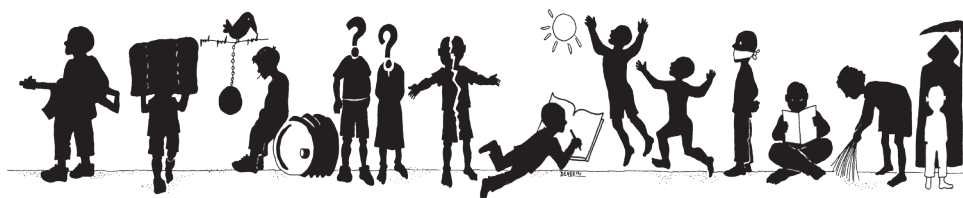
- Affiche donnant des conseils pour lutter contre le harcèlement
- Visuel demandant la scolarisation des enfants en situation de handicap
- Action auprès des autres enfants de la structure pour organiser une fête de tous les enfants.

Le projet 2019-2020 : Postez pour eux !

La commission EDH célèbre les 30 ans de la CIDE avec un projet d'art posté. Les militants sont invités à intervenir auprès d'enfants, en établissement scolaire ou non, en centres de loisirs, médiathèques... en lien avec les éducateurs.

Il s'agit de faire vivre cette CIDE et d'envoyer à la Défenseure des enfants, ou à une autre instance, une enveloppe contenant une lettre explicative et surtout un message sur l'enveloppe : dessin, collage... mettant l'accent sur un ou des droits des enfants.

Pour plus d'information, voir la liste des contacts en dernière page.



Bibliographie

Voici quelques exemples d'albums à destination des enfants qui peuvent appuyer des interventions sur les droits des enfants. Ils concernent un ou plusieurs droits, différents thèmes et sont tous soutenus par Amnesty International.

Tous ont fait l'objet d'une fiche Lire pour les droits humains de la commission EDH.

Abeba et le roi vorace

Enfance et expression - Dès 6 ans

Agnès Laroche et Mayana Itoiz – Talents Hauts, 34 pages. 2019.

Dans la collection « livres et égaux, des romans illustrés qui tordent le cou aux clichés », cet album cumule les préjugés qui empêchent le monde de tourner.

Koko au pays des Toutous

Enfant migrant - Dès 5 ans

Jean-Benoît Meybeck. Des ronds dans l'O jeunesse, 2016.

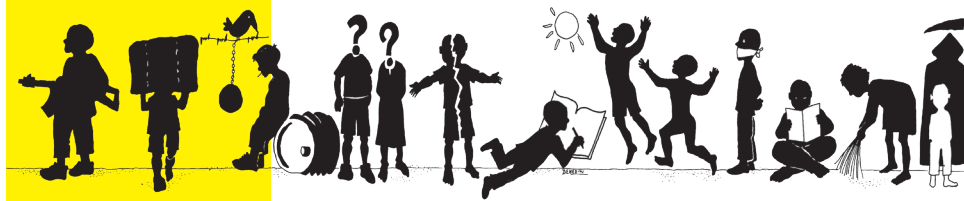
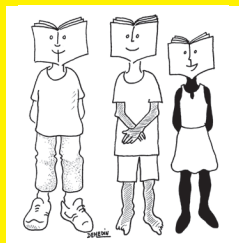
Koko habite au pays des Cabots. Ce pays est très pauvre. Aussi, on envoie Koko dans un pays riche, celui des Toutous. Pour ce voyage, toute la famille se cotise.

FRANKY au grand sourire

Différence et handicap - Pour lecteurs débutants

Par Thierry Lenain et Félix Larive - 34 pages.

Franky est nouveau dans la classe : il est allongé dans un lit, n'a pas de force, parle doucement et sourit toujours. Il va apprivoiser les peurs de ses nouveaux camarades.



Interdit aux éléphants

Discrimination - Dès 3 ans

Lisa Mantchev. Illustrations Taaeun Yoo, traduit par ilona Meyer.

Éditions des éléphants, 2015.

Un jeune garçon et son mini-éléphant sont refoulés du club des animaux, comme d'autres avec qui ils vont fonder un club pour tous les exclus : « Bienvenue à tous » !

MONA qui sait où elle va

Différence et famille chamboulée - Pour lecteurs débutants

Par Thierry Lenain et Félix Larive - 34 pages.

La maman de Mona n'est « plus capable de s'occuper d'elle ». Les autres enfants trouvent des explications et la réconfortent : un jour, la maman ira mieux. On ne dit rien des causes, on parle d'hypothèses, du juge, de l'amour de la maman.

Le choix de Koki

Différence et libre arbitre - Dès 3 ans

Écrit par la classe de CP gagnante du concours Lire Égaux 2018.

Illustré par Félix Rousseau - 18 pages.

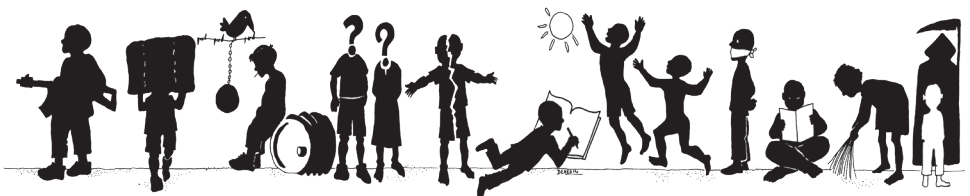
Planète Dragona : les dragons sont roses ou bleus et doivent se cantonner à ce rôle. Mais Koki n'est pas bien, ose le dire. Or, il n'est pas le seul ! Désormais, tous naissent... violets.

Les enfants de l'espoir

Droits des enfants - Dès 8 ans

Annick de Giry. Illustrations Bruno Pilorget. Les éditions des éléphants, 2016.

Cet album parle d'enfants réels qui se battent pour les droits de l'enfant. 8 portraits, 8 thèmes, 8 enfants engagés pour leurs droits et ceux de tous les enfants.



Le livre de maman

Éducation – illettrisme - Dès 5 ans

Ingrid Chabbert et Cécile Bondon. Éditions Des ronds dans l'O jeunesse. 2013.

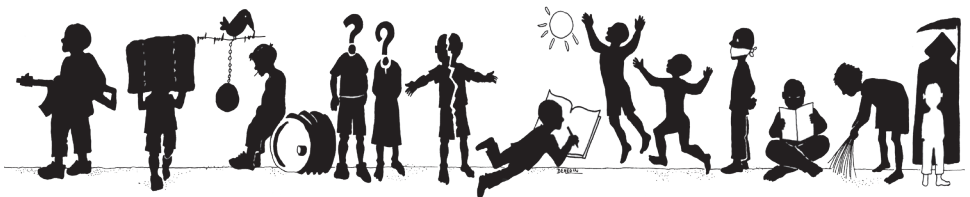
Ce thème passe par le regard d'une fillette qui apprend à lire et comprend que sa mère ne sait pas. C'est donc un apprentissage à l'envers qui va se faire.

Perce-Neige et les trois ogresses

Gaël Aymon, illustratrice. Peggy Nille. Éditions Talents Hauts, 2014.

Poncifs de genre - Dès 6 ans

Le conte de Blanche-Neige... à l'envers avec un beau prince peu guerrier, Perce-Neige, des ogresses, une princesse aventureuse...



Amnesty International, France

<http://www.amnesty.fr/>

Service éducation

education@amnesty.fr

Commission éducation aux droits humains

comedh@amnesty.fr

Commission des droits de l'enfant

comenfants@amnesty.fr

Constellation, vivre ensemble les droits humains

Constellation est une organisation humanitaire dont l'objectif est de promouvoir le développement humain, économique et culturel d'enfants défavorisés du monde. Elle organise depuis 1996 des ateliers de peinture pour les enfants du tiers-monde.

À partir de peintures d'enfants réalisées au sujet des droits de l'homme, Constellation a édité un diaporama dont sont extraits les dessins de cette exposition.

Coordonnées : <http://constellationart.wordpress.com/>

Contact local :

